

Présentation

À la session 2006, 2 516 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels ATSS en France métropolitaine et dans les DOM. Ces postes sont principalement affectés dans les filières administrative (58,2 %) et médico-sociale (34 %) ; la filière laboratoire ne représente que 7,8 % des postes. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 58,6 % des admissions résultent des concours externes et 41,4 % des concours internes.

Les concours externes se caractérisent par un nombre important de candidats inscrits (47 213) et de candidats présents (30 698) au regard des 1 416 admis sur listes principales ; le taux de réussite global s'élève ainsi à 4,6 % mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (2,5 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (26,3%). Ces deux filières constituent les recrutements par concours externes les plus importants : 45,9 % des lauréats sont issus de la filière médico-sociale et 45,6 % de la filière administrative. Tous concours externes confondus, 95,4 % des postes ont été pourvus. Les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus importants, respectivement 100 % et 98,4 %. Parmi les 20 007 candidats présents aux concours internes, 1 000 ont été admis, soit un taux de réussite (5 %) légèrement supérieur à celui des concours externes (4,6 %). Des contrastes existent selon les concours : dans la filière médico-sociale, un tiers des présents à ces concours a été admis contre 4,3 % dans la filière administrative. Contrairement aux autres filières, les admis sont plus nombreux aux concours internes de personnels administratifs (82 %) qu'aux concours externes (45,6 %). Le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (96,9 %) que le taux global, tous concours ATSS réunis (96 %).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 45 candidats sont admis pour 2 392 inscrits et 1 558 présents. 46,7 % des admissions résultent des concours externes et 53,3 % des concours internes. Le taux de réussite est nettement plus élevé aux concours internes (7,1 %) qu'aux concours externes (1,7 %).

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AASU, médecins, CASU et conseiller technique de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale, les maîtres ouvriers, les ouvriers professionnels et les ouvriers d'entretien et d'accueil, appelés à être affectés dans des collèges et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AASU, SASU, CASU.** Respectivement attaché, secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP ; Direction générale des ressources humaines.

[1] Concours des personnels ATSS - Session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
AASU (1)	18	4 971	2 331	111	18	15	3 760	1 910	79	15
SASU	217	16 277	10 651	885	217	324	7 873	6 342	1 125	325
CASU (2)	-	-	-	-	-	80	602	474	127	79
Adjoint administratif	410	19 126	12 913	1 325	410	399	12 011	10 186	1 448	401
dont : adm. et dactylographie	107	7 975	5 586	426	107	133	3 548	3 062	488	135
administration générale	303	11 151	7 327	899	303	266	8 463	7 124	960	266
Total personnels administratifs	645	40 374	25 895	2 321	645	818	24 246	18 912	2 779	820
Médecin de l'Éducation nationale	35	172	147	nc	35	70	246	200	nc	70
Conseiller technique de service social (2)	-	-	-	-	-	30	126	107	58	30
Assistant(e) de service social	79	487	406	nc	78	40	18	16	nc	9
Infirmier(e) (3)	602	2 234	1 922	1 082	537	-	-	-	-	-
Total personnels médico-sociaux	716	2 893	2 475	1 082	650	140	390	323	58	109
Technicien de laboratoire	5	1 934	1 185	28	5	4	346	278	20	4
dont : spé. biologie-géologie	2	924	516	10	2	2	149	117	7	2
spé. sciences physiques et industrielles	3	1 010	669	18	3	2	197	161	13	2
Aide de laboratoire	91	1 355	697	248	91	55	521	380	128	52
Aide technique de laboratoire	27	657	446	94	25	15	140	114	41	15
dont : spé. sciences naturelles	6	165	118	24	4	3	49	39	9	3
spé. sciences physiques	21	492	328	70	21	10	84	71	29	10
spé. biochimie et microbiologie	-	-	-	-	-	2	7	4	3	2
Total personnels de laboratoire	123	3 946	2 328	370	121	74	1 007	772	189	71
Total	1 484	47 213	30 698	3 773	1 416	1 032	25 643	20 007	3 026	1 000

(1) Le troisième concours d'AASU est comptabilisé avec le concours externe.

(2) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(3) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.